

Robert Mitchell

De: Robert Mitchell [robmit@videotron.ca]
Envoyé: Thursday, November 25, 2010 7:15 AM
À: Yvon valliere; Veronique Hivon; Sylvie Roy; Pauline Marois; Jean-Marc Fournier; Jean-Jacques Samson; Gerard Deltell; Bertrand St-Arnaud; Amir Khadir
Objet: Le Quebec un vrai Etat de droit? la réponse le 30 novembre 2010.



REQUETEANNULATI
ON2010.pdf

Souvent, nous entendons le premier ministre dire que le Québec est un Etat de droit et ce principe est dans le préambule de la Charte canadienne des droits et libertés qui est enchassée dans la constitution canadienne et c'est le coeur de Etat de droit canadien. Je ne fais que défendre mes droits garanties par cette Charte.

MARDI LE 30 NOVEMBRE 2010 a 9:30hres salle 4:30 au palais de justice de Québec cette requete en arret et annulation des procédures en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés.

Robert Mitchell

De: Marois, Pauline [pauline.marois@assnat.qc.ca]
Envoyé: Thursday, November 25, 2010 7:11 AM
À: Robert Mitchell
Objet: Accusé de réception

Bonjour,

Au nom de la chef de l'opposition officielle, Mme Pauline Marois, j'accuse réception de votre courriel.

Je vous assure que votre correspondance sera portée à l'attention de Mme Marois et qu'elle fera l'objet d'un suivi approprié.

Je vous prie de recevoir l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Marie-Ève Imonti
Adjointe à la correspondance
Cabinet de la chef de l'opposition officielle
meimonti@assnat.qc.ca

Robert Mitchell

De: info@quebecsolidaire.net
Envoyé: Thursday, November 25, 2010 7:11 AM
À: robmit@videotron.ca
Objet: Re:
Le Québec un vrai Etat de droit ? La réponse le 30
novembre 2010.

Bonjour,

Nous accusons réception de votre demande. Celle-ci sera traitée dans les meilleurs délais.

Merci d'avoir communiqué avec Québec solidaire

Robert Sanscartier
Pour les militantes et militants de la
permanence de Québec solidaire

Robert Mitchell

De: Marois, Pauline [pauline.marois@assnat.qc.ca]
Envoyé: Thursday, November 25, 2010 7:18 AM
À: Robert Mitchell
Objet: Accusé de réception

Bonjour,

Au nom de la chef de l'opposition officielle, Mme Pauline Marois, j'accuse réception de votre courriel.

Je vous assure que votre correspondance sera portée à l'attention de Mme Marois et qu'elle fera l'objet d'un suivi approprié.

Je vous prie de recevoir l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Marie-Ève Imonti
Adjointe à la correspondance
Cabinet de la chef de l'opposition officielle
meimonti@assnat.qc.ca

Robert Mitchell

De: Cabinet du Ministre [ministre@justice.gouv.qc.ca]
Envoyé: Thursday, November 25, 2010 7:12 AM
À: Robert Mitchell
Objet: Rép. : Le Québec un vrai Etat de droit ? La réponse le 30 novembre 2010. (Confirmation)

Bonjour,

Nous accusons réception de votre courriel et vous remercions d'avoir communiqué avec le ministre de la Justice.

Nous vous assurons que votre demande sera traitée avec toute l'attention qu'elle mérite.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

Le cabinet du ministre de la Justice

1200, route de l'Église, 9e étage
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
Québec (Québec) G1V 4M1
Téléphone: (418) 643-4210
Télécopieur: (418) 646-0027

Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.

>>> robmit 25/11/2010 7:10 >>>

Souvent, nous entendons le premier ministre dire que le Québec est un Etat de droit et ce principe est dans le préambule de la Charte canadienne des droits et libertés qui est enchassée dans la constitution canadienne et c'est le coeur de Etat de droit canadien. Je ne fais que défendre mes droits garanties par cette Charte.

MARDI LE 30 NOVEMBRE 2010 a 9:30hres salle 4:30 au palais de justice de Québec cette requete en arret et annulation des procédures en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés.

Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.

Robert Mitchell

De: Cabinet du Ministre [ministre@justice.gouv.qc.ca]
Envoyé: Thursday, November 25, 2010 7:20 AM
À: Robert Mitchell
Objet: Rép. : Le Quebec un vrai Etat de droit? la réponse le 30 novembre 2010. (Confirmation)

Bonjour,

Nous accusons réception de votre courriel et vous remercions d'avoir communiqué avec le ministre de la Justice.

Nous vous assurons que votre demande sera traitée avec toute l'attention qu'elle mérite.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

Le cabinet du ministre de la Justice

1200, route de l'Église, 9e étage
Édifrice Louis-Philippe-Pigeon
Québec (Québec) G1V 4M1
Téléphone: (418) 643-4210
Télécopieur: (418) 646-0027

Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.

>>> robmit 25/11/2010 7:14 >>>

Souvent, nous entendons le premier ministre dire que le Québec est un Etat de droit et ce principe est dans le préambule de la Charte canadienne des droits et libertés qui est enchassée dans la constitution canadienne et c'est le coeur de Etat de droit canadien. Je ne fais que défendre mes droits garanties par cette Charte.

MARDI LE 30 NOVEMBRE 2010 a 9:30hres salle 4:30 au palais de justice de Québec cette requete en arret et annulation des procédures en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés.

Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.